



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Davantage de places en zone bleue au nord-ouest de la ville

La Ville complète son offre de stationnement

Plus de places de parking pour tout le monde. Afin de répondre aux besoins de ses résident-e-s et visiteurs-euses, la Ville de Neuchâtel s'apprête à compléter la zone 12 au nord-ouest de la ville, et de créer une zone 13 aux alentours du Chanet. Ces changements seront appliqués entre avril et mai.

Au nord-ouest de la ville, de part et d'autre la rue des Draizes, les résident-e-s éprouvent toujours plus de difficultés à stationner. Dans ce quartier majoritairement en zone blanche, le stationnement pendulaire prend une place importante, qui empêche la rotation normale des places de parking. En conséquence, les habitant-e-s doivent se garer toujours plus loin de chez eux.

Suivant l'esprit du plan de stationnement III, qui encourage les pendulaires à opter pour la mobilité douce et les transports publics, la Ville va prendre deux mesures entre avril et mai de cette année: la finalisation de la zone bleue 12 et la création d'une nouvelle zone bleue 13 au nord de la rue des Draizes (voir plans ci-dessous).

Habitant-e-s informé-e-s

Le marquage et la pose de la signalisation sera effectué au mois d'avril, suivant la météo. Le changement interviendra au mois d'avril ou mai 2018, après une phase d'adaptation où la tolérance sera de mise. Les habitants et entreprises ont été préalablement avisés par courrier et les associations de quartier dûment informées.

Les résident-e-s pourront bénéficier d'une vignette leur permettant de stationner de manière illimitée dans ces zones, pour autant qu'ils ne possèdent ni ne louent de garage privé. Cette possibilité s'adresse aussi aux entreprises implantées dans ces zones ainsi qu'à la catégorie « pendulaires dynamiques » - utilisant plusieurs fois par jour leur véhicule privé dans le cadre de leur travail. Ces vignettes pourront être obtenues dès avril 2018 pour l'année en cours. A commander soit [en ligne](#), soit auprès de la réception du Service communal de la sécurité (Faubourg de l'Hôpital 6) soit par courrier (SCS, Faubourg de l'Hôpital 4, 2000 Neuchâtel).

Neuchâtel, le 21 mars 2018

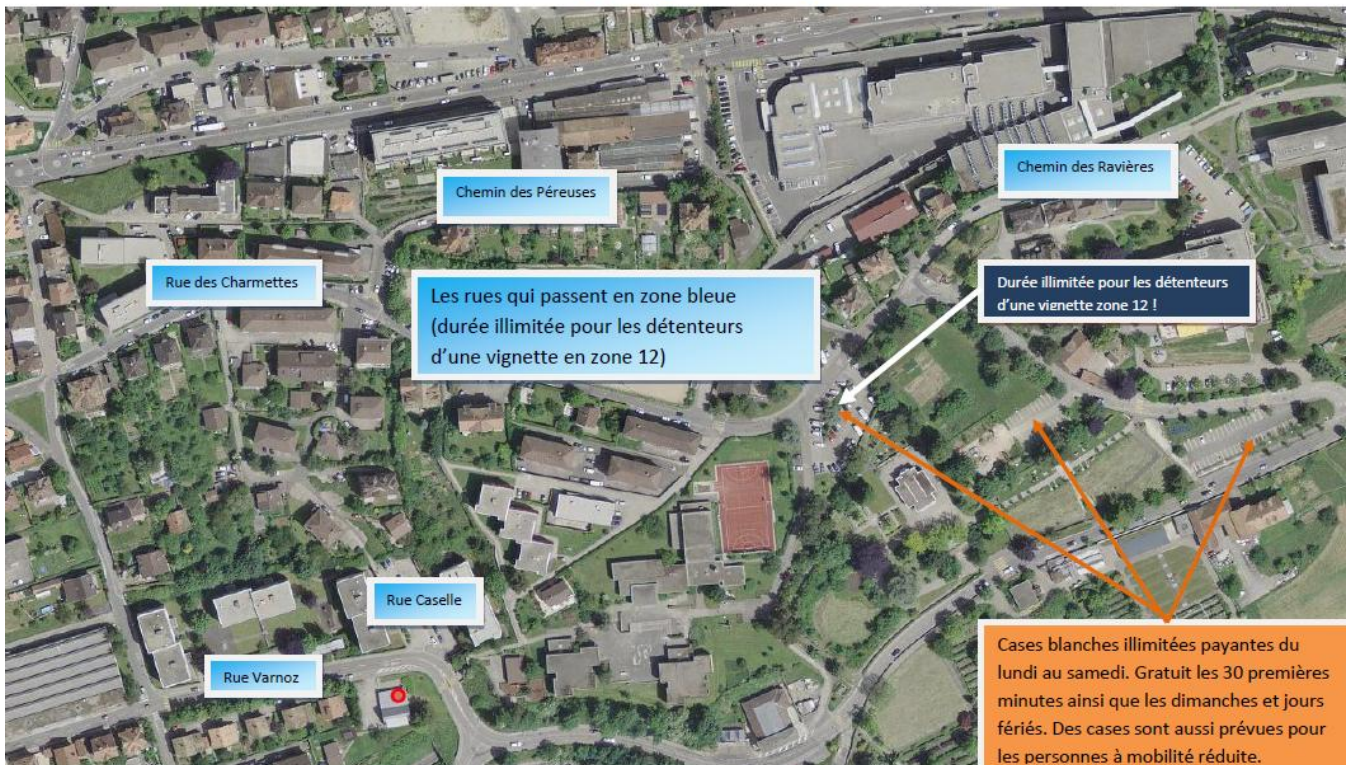
Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires :

Pierre Hobi, service communal de la sécurité, responsable entité domaine public, tél 032 717. 70 70, pierre.hobi@ne.ch

Annexe

Zone 12 (vue partielle)



Zone 13

